

Fonctionnement et règlement intérieur

Année scolaire 2023 / 2024

Comment joindre la cantine :

- Le plus simple, par mail à la Cantine de Puy Saint Martin : cantinescolaire.rpi@gmail.com
- ou exceptionnellement par téléphone aux heures d'ouverture de la cantine (Les jours d'école entre 8h et 8h30, au 04 75 90 28 84).

1 - Modalités d'inscriptions :

Avant la rentrée scolaire de septembre :

Il est important de compléter le formulaire d'inscription et de le déposer dans la boîte aux lettres de la Cantine : **8 rue du 11 novembre, 26450 PUY-SAINT-MARTIN.**

Votre identifiant et votre mot de passe vous seront envoyés par mail. Les identifiants de l'année précédente seront désactivés en juillet. Seule la réception de nouveau dossier d'inscription activera un nouvel identifiant.

Pour réserver les repas :

Les inscriptions et les modifications sont à enregistrer sur internet à l'adresse suivante : www.amicalelaiquepsm.connecthys.com avec l'identifiant et le code transmis lors de votre inscription.

Nous vous demandons **d'inscrire le plus tôt possible vos enfants et d'avoir une vision le plus possible à long terme** (sur toute l'année scolaire par exemple). Si vous souhaitez déjeuner avec votre enfant, vous pouvez vous inscrire par mail en précisant le lieu de prise de repas (Puy Saint Martin ou Roynac).

2 - Les délais d'inscription ou de désinscription :

Pour une question d'organisation de l'approvisionnement de la cuisine :

- les inscriptions et désinscriptions doivent se faire en ligne au plus tard le jeudi avant 18h30 pour la semaine suivante.
- Les annulations et rajouts de dernière minute sont possibles **SEULEMENT** par mail, et doivent rester **EXCEPTIONNELS**.
Merci d'écrire à : cantinescolaire.rpi@gmail.com :
- **Pour les repas du lundi et du mardi : avant le lundi à 7h**
- **Pour les repas du jeudi et du vendredi : avant le jeudi à 7h**



*Toute annulation après le délai cité ci-dessus fera l'objet d'une facturation du repas.
Toute inscription après le délai cité ci-dessus pourra être refusée et devra être obligatoirement formulée par mail. Seule une réponse vaudra validation par nos soins.*

A noter : En cas d'absence pour maladie ou autre motif impératif, le repas sera facturé, **mais avec la possibilité de le récupérer à la cantine de Puy Saint Martin en apportant vos propres contenants à 11h30.**

3 - Fonctionnement :

Les repas sont servis soit à Puy Saint Martin, soit acheminés à la cantine de Roynac. Ils sont préparés par la cuisinière économe et l'aide cuisinière sur le site de la cuisine de Puy-Saint-Martin. La surveillance durant les repas est assurée par du personnel employé par Montélimar Agglomération dans la cadre du temps périscolaire.

4 - Sécurité et santé :

Nous ne sommes pas en mesure de fournir des repas aux enfants ayant une ou plusieurs allergies alimentaires (même avec un Protocole d'Accueil Individuel, PAI). Cependant, si un panier repas est fourni par la famille, l'enfant sera accueilli à table avec ses camarades et son repas pourra être réchauffé sur place. De plus, les familles doivent fournir une serviette de table en tissu (avec le nom de l'enfant) ou des serviettes en papier.

5 - Tarification :

ADHESION :

Elle est de 20 euros par famille et valable pour une année scolaire.

REPAS :

- ★ Repas enfant : **4,50 €**
- ★ Plat principal adulte à emporter : **5.50€** (adhérent) / **6€** (non-adhérent)
- ★ Repas adulte complet (sur place ou à emporter) : **7€** (adhérent) / **8€** (non-adhérent)

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- Les repas pris sont facturés au début du mois suivant, les factures sont transmises par courrier.
- Le paiement doit intervenir avant le 25 du mois de facturation.
- **Le mode de règlement :**

- **Prélèvement bancaire (à privilégier) :** Merci de fournir le mandat SEPA rempli ainsi que votre RIB par mail à administration@puysaintmartin.fr

Autres modes de règlement :

- **Virement bancaire : Le paiement par internet PAYFIP :** Les coordonnées et modalités seront sur la facture. Règlement via le site www.payfip.gouv.fr
- **En numéraire ou carte bancaire : Le paiement chez un buraliste agréé (DATAMATRIX) :** Un QRcode présent sur la facture vous permet de régler par exemple chez buraliste de Cléon d'Andran (Montant maximum 300€).
- **Chèque :** A envoyer par courrier à la trésorerie de Pierrelatte : SGC Pierrelatte, 2 Bd Frédéric Mistral, 26700 PIERRELATTE.

Chaque inscription vaut acceptation sans réserves du présent règlement par les parents.